



Informations Municipales

Semécourt

Septembre 2023

Chères concitoyennes, chers concitoyens

La rentrée de septembre est toujours une étape importante dans une année. Elle sonne la fin des grandes vacances, celles de nos enfants, petits-enfants, et pour les élèves, le retour sur le chemin de l'école.

Certains, les plus jeunes d'entre eux ont fait leur première rentrée à l'école maternelle. Les enseignantes et les personnels des écoles sont pleinement impliqués dans l'accueil des élèves pour leur donner l'envie d'aller à l'école, pour apprendre. L'école est l'endroit où l'on apprend le français, l'histoire, le dessin ...mais aussi à vivre avec les autres, partager, s'épanouir et affirmer sa personnalité.

Cette année, L'école maternelle accueille 28 enfants dont 10 élèves en petite section, 12 en moyenne section et 6 en grande section. Quant à l'école primaire, 86 élèves sont répartis dans 4 classes, 10 élèves en grande section, 15 en CP, 15 en CE 1, 17 en CE 2, 17 en CM 1 et 12 CM 2.

L'éducation est une formidable chance pour nos enfants. Nous espérons tous œuvrer afin que chaque enfant puisse saisir cette chance.

Rentrée signifie aussi reprise des activités dans les différentes associations. Notre volonté se manifeste aussi par une participation aux activités culturelles et sportives.

Ainsi, pour cette rentrée 80 jeunes ont bénéficié d'un chèque associatif d'un montant de 65 euros, aide non négligeable afin qu'ils puissent pratiquer une ou plusieurs activités de leur choix.

Comme de nombreux Semécourtois, la commune ne déroge pas et est touchée par la hausse des coûts pour l'ensemble de ses achats d'énergie. Les locaux des écoles appartiennent aux communes et par conséquent nous avons en charge leur entretien.

Les élus en ont la pleine conscience, agissent en responsabilité en ayant pour objectif la bonne gestion de la commune et l'amélioration du cadre de vie, souhaités par tous

Enfin après les évènements qu'a connus notre pays début juillet, les violences, les dégradations, que nous devons toutes et tous condamner, il est des éléments du socle républicain qu'il me semble important de souligner.

Celui du respect que nous devons à autrui.

Votre maire

Martine MARTIN

CONSEIL MUNICIPAL

Vous trouverez ci-après les comptes-rendus des derniers conseils municipaux.



BATTUES DE CHASSE

Les prochaines datent à retenir dans nos secteurs :

- Jeudi 26 octobre et 16 novembre de 9 à 16h
- Vendredi 15 décembre 2023 et 19 janvier 2024 de 9 à 16h

Il est conseillé de surveiller les panneaux de prévention.



URBANISME

Ce qu'il faut savoir...

Ci-dessous la liste des différents documents utiles pour vos travaux d'urbanisme

FORMULAIRES URBANISME : MODIFICATIONS DES CERFA AU 1^{er} JANVIER 2023

FORMULAIRE	N°Cerfa (10/02/22)	N°Cerfa (01/09/22)	N°Cerfa (02/01/23)
Certificat d'urbanisme (Cua et Cub)	13410*06	13410*07	13410*08
Déclaration préalable de travaux (DP)	13404*08	13404*09	13404*10
Déclaration préalable de division (DPLOT)	13702*07	13702*08	13702*09
Déclaration préalable pour des travaux sur une maison individuelle (DPMI)	13703*08	13703*09	13703*10
Permis de construire (PC)	13409*09	13409*10	13409*11
Permis d'aménager (PA)	88065*09 ou 13409*09	88065*10 ou 13409*10	88065*11 ou 13409*11
Permis de construire pour des travaux sur maison individuelle (PCMI)	13406*09	13406*10	13406*11
Transfert de permis de construire ou de permis d'aménager	13412*08	13412*09	13412*10
Permis de construire ou permis d'aménager modificatif	13411*09	13411*10	13411*11
Permis de démolir (PD)	13405*07	13405*08	13405*09
Déclaration d'ouverture de chantier (DOC)	13407*04	13407*05	13407*06
Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des trav. (DAACT)	13408*06	13408*07	13408*08
Autorisation de travaux (AT) sur ERP	13824*04	13824*04	13824*04
Notice explicative sur dossiers ADS	51434#09	51434#10	51434#11
Fiche d'aide au calcul des surface	-	-	-
Fiche autre demandeur	13405*07	10405*08	10405*08

CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT



BALAYAGE DES RUES

Des agents de la communauté de communes interviendront sur notre village le 25 octobre. Il conviendra de laisser libres trottoirs et rues pour une plus grande efficacité lors de leur déplacement.



RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Il aura lieu le 17 octobre ; merci de déposer vos encombrants la veille au soir sur le trottoir devant vos habitations. Veillez à laisser les trottoirs accessibles aux piétons, poussettes ou personnes à mobilité réduite.

Pour mémoire certains objets ne sont pas acceptés

- Les déblais et gravats
- Les produits toxiques (piles, batteries, peintures)
- Les produits inflammables et explosifs
- Les déchets verts
- Les pneumatiques
- Les verres et miroirs
- Tous objets non volumineux transportables par un véhicule léger

Autant que possible, nous vous remercions de privilégier le dépôt à la déchetterie.



TAILLE et PLANTATIONS DES ARBRES

C'est de saison – Quelques règles à respecter

Chacun peut planter sur son terrain le nombre d'arbres et d'espèces qu'il veut.

Néanmoins, il convient de respecter certaines règles tant dans le cas de plantations à proximité d'une propriété voisine que dans le cas de plantations à proximité du domaine public.

Le principe général est de tout faire pour éviter que les arbres ne surplombent les propriétés voisines et y causent des dommages. On ne peut les planter qu'à une distance minimale de la limite séparative. Les distances de plantations sont indiquées dans l'article 671 du code civil, à défaut de règlement ou d'usage local, à savoir :

Tout arbre dépassant 2 m de haut doit être planté à 2 m au moins de la limite séparative.

Tout arbre ne dépassant pas 2m peut et doit être planté à 0,50 m au moins de la limite séparative des deux propriétés.

Si vous constatez que les racines des arbres voisins pénètrent sur votre terrain, vous pouvez alors les couper vous-même. Si ces racines causent des dommages sur votre bien, vous pouvez engager la responsabilité du propriétaire.

Si un propriétaire constate que les branches des arbres voisins dépassent la limite séparative et surplombent son terrain peut exiger du voisin qu'il coupe ses branches. Il ne peut toutefois le faire lui-même sans l'autorisation du propriétaire.

Concernant les plantations le long de la voie publique, les règles du code civil s'appliquent et les riverains doivent procéder à l'élagage des branches et de la végétation à la limite de l'alignement.

Cet article ne traite que de généralités. Pour plus de précisions, il conviendra de se reporter aux articles 671, 672 et 673 du code civil.

COMMUNICATION :



PANNEAU POCKET

En adhérant à PanneauPocket, la municipalité s'est rapprochée de ses habitants grâce à l'application mobile qui vous permet d'être informés en direct sur votre village mais également par la gendarmerie, la Communauté de communes ou encore sur les villes et villages de votre choix.

Pour tous et facile d'utilisation, nous vous invitons à installer PANNEAUPOCKET sur votre téléphone.

CENTRE D'ACTION SOCIALE



DON DE SANG

Le don du sang, un geste indispensable pour sauver des vies !

Le prochain don sera organisé le 16 octobre à la salle des fêtes de Maizières les Metz de 15h à 19h

Pour donner votre sang il faut :

- Être âgé(e) de 18 à 70 ans
- Peser au moins 50 kg
- Être reconnu(e) apte lors de l'entretien préalable au don
- Être muni (e) d'une pièce d'identité avec photo
- Manger avant et bien vous hydrater tout au long du parcours



ATELIER NUMERIQUE

La commission d'Action Sociale va mettre en place un atelier informatique sur ordinateur pour lutter contre la fracture numérique. Cet atelier est composé de 10 séances de 2 heures pour 6 personnes minimum et 8 maximum le mardi matin de 10 heures à 12 heures, l'informaticien se déplace avec son matériel. Ce service gratuit est financé par la Carsat. Afin de pouvoir mettre en place ce projet mi- octobre, nous organisons un nouveau sondage pour connaître les personnes intéressées. Aussi, vous voudrez bien retourner le coupon-réponse en mairie. Les personnes ayant répondu au 1er sondage sont inscrites à la formation aussi il n'est pas nécessaire de remplir à nouveau le coupon réponse.

Coupon-réponse à retourner en mairie pour le 06 octobre 2023

Nom :

Adresse :

Mél et téléphone :

Est intéressé(e) par l'atelier informatique proposé par la commune



BUS POUR METZ

NOUVEAU : Accessible à partir de 55 ans.

Le bus de 57 places vous permet de vous rendre à Metz les vendredis tous les 15 jours du 15-09-2023 au 05-07-2024. Le trajet se fait selon les modalités ci-dessous :

DEPART : 13h30 Rue nationale et 13h33 Rue de Verdun (Restaurant Aromate)

RETOUR : Nouvel horaire à 18h00 Quai du Rimport à METZ pour une arrivée à Semecourt vers 18h35

DATES A RETENIR : 13 et 27 octobre 2023—10 et 24 novembre 2023—8 et 22 décembre 2023



MUTUELLE SANTE

Vous reçoit en mairie jeudi 19 octobre, 9 novembre et 14 décembre 2023 sur rendez-vous de 9h à 12h.

Coordonnées téléphoniques 03 82 47 14 52/07 89 08 98 49 ou mail : metz@mutuelle-familiale.fr

ASSOCIATIONS

BOUGEONS TOUS

"Site Web et Plateforme d'Inscription : BOUGEONS TOUS entre dans l'ère digitale !

Depuis sa création en 2009, l'association BOUGEONS TOUS a toujours été synonyme de sport pour tous, quels que soient l'âge ou le niveau. Aujourd'hui, nous franchissons une nouvelle étape passionnante avec l'introduction de notre tout nouveau site internet <https://www.bougeontous-semecourt.fr> et d'une plateforme d'inscription simplifiée via Helloasso.

La MAISON DES ASSOCIATIONS de Semécourt reste le lieu central de nos activités sportives, offrant un environnement convivial pour nos membres. Nous avons d'ailleurs participé cet été à la rénovation de la salle qui jusqu'alors était réservée à la musculation. C'est à présent un tout nouveau lieu dédié au bien-être comme le Misogi ou le Pilates, que nous proposons en nouveauté 2023 sur 3 séances et dont le succès ne s'est pas fait attendre.

Pour veiller à la qualité de nos cours, nous avons limité le nombre de participants au Pilates, afin que chaque élève puisse bénéficier d'une attention personnalisée.

Enfin, nous tenons à souligner que tous nos cours sont dispensés par des professionnels diplômés, garantissant une expérience sportive de haute qualité pour tous nos membres.

Rejoignez-nous sur notre nouveau site internet et découvrez comment BOUGEONS TOUS vous offre encore plus de possibilités pour rester actifs et en forme tout au long de l'année

AIKIDO

Le club d'aïkido de Semécourt est toujours présent quand il s'agit de valoriser l'homme au travers ses différences. C'est pourquoi le 07 octobre le monde du Handicap sera mis à l'honneur. Depuis de nombreuses années Philippe Maligoi, Professeur et référent technique "Handicap", accueille au sein du Dojo de Semécourt pour une journée, les Aïkidokas des communes environnantes et les personnes atteintes d'un handicap.

La matinée sera consacrée à des échanges entre valides et handicapés, avec quelques mises en situation. L'après-midi sera organisée autour de la pratique de l'Aïkido. Un mini reportage sera réalisé et diffusé sur les réseaux sociaux.

Nous vous rappelons également que des cours d'Aïkidos et de remise en forme sont dispensés le jeudi matin de 10h30 à 12h00. Ces cours sont ouverts à toutes et à tous. L'équipe d'encadrant vous accueillera avec plaisir pour une initiation tous les jeudis matin.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter au 06-99-61-26-01.



PETANQUE

Les entrainements ont repris à l'école du Pétanque Club de Fèves depuis le 3 septembre. Ceux-ci se déroulent tous les dimanches matin de 10h à 11h30. Un dimanche à Fèves, le suivant à Montigny, club avec lequel nous sommes associés pour fédérer nos entrainements.

Vos enfants seront peut-être les futurs grands champions de France de pétanque, mais pour cela, il faut commencer la pétanque très tôt et surtout, il faut venir les inscrire dans notre club. Alors on vous attend... et croyez nous, ils s'amuseront beaucoup.



Lever de rideau

Après les 13 et 14 mai dernier à Semécourt, puis les 2 et 3 juin à Fèves, les huit comédiens amateurs de Lever de Rideau sont de retour pour une

Ultime représentation de leur création le samedi 21 octobre à la salle des fêtes de Semecourt

« Drôles d'éclats de vie »
Mise en scène : Didier Doumergue

Sorte d'« ovni » théâtral combinant humour, absurde et poésie.

Scènes apparemment ordinaires de la vie quotidienne, rencontres improbables, disputes conjugales débouchant sur des situations cocasses, et même quelques chansons se succèdent dans un tourbillon ininterrompu.

Et cerise sur le gâteau : une interprétation originale de monologues de Raymond Devos, une manière de (re)découvrir le grand humoriste, né il y a 100 ans.

Entrée : 8€ ; 4€ pour les enfants (moins de 12 ans).

Pas de réservation



SYNDICAT ARBORICOLE

SAISON de DISTILLATION 2023

La saison de distillation débutera en principe le lundi 06 novembre 2023.

Les inscriptions seront prises à la salle des fêtes le : **Vendredi 6 octobre 2023 de 17 h à 18 h 30**

A titre provisionnel le prix de la journée est fixé à 40 € pour une cuite de 100 litres augmenté de 30 € par tranche de 100 litres supplémentaires.

Le calcul définitif étant fait en fin de saison en fonction de l'utilisation réelle de l'alambic.

Si vous souhaitez que les formalités douanières soient effectuées par nos soins munissez-vous impérativement des références cadastrales et de chèques.

Siège social du Syndicat : 10 rue Jacquemin SEMECOURT tél : 06 80 03 36 85

ATTENTION : il n'y aura pas d'autre séance d'inscription. Merci de votre compréhension

REUNION PREALABLE et TRES IMPORTANTE

Elle se déroulera le même jour au même endroit dès 16 h 30

Nous évoquerons le déroulement de la saison qui va débuter et les nouvelles dispositions réglementaires dictées par l'Administration des Douanes, ainsi que les nouvelles procédures pour 2024 si bien sûr nous en avons connaissance à cette date.

LA PRESENCE DE TOUS LES BOUILLEURS EST INDISPENSABLE